REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

IFAD
Investir dans les populations rurales

OPEC FUND

PROJET D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU BURUNDI (PIPARV-B)

Financements du Projet : DON FIDA N° 2000002606, Don Additionnel FIDA11 n° 2000003762, Prêt OFID n° 13606P, Prêt FIDA11 n° 2000003763, Don CRI n° 2000004025 et Don FVC n° 2000003623

DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITIONS N° PIPARV-B/...14.../S/2026-2027 POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE LA REALISATION DE PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES SUR LES EFFETS ET IMPACTS DU PIPARV-B.

METHODE DE SELECTION DANS LE CADRE DU BUDGET DETERMINE (SCBD)

Date de publication : 02./.11./2026

Date d'ouverture des offres : 03./.12.../2026

Octobre 2026

Section I. Avis d'appel à propositions

Bujumbura, 29/10/2026

Madame, Monsieur,

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un don du FIDA n° 2000002606, un Don Additionnel FIDA11 n° 2000003762, un don FVC n° 2000003623, un don CRI n° 2000004520 d'une part, un prêt de l'OFID n° 13606P, un Prêt FIDA11 n° 2000003763, un financement du Fonds international de développement agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B », et envisage d'en faire partiellement usage pour l'acquisition des services de **réalisation de productions audiovisuelles sur les effets et impacts du PIPARV-B.**

2. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B ».

3. Le Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B », vous invite à soumettre des propositions en vue de la fourniture des services relatifs à la **réalisation de productions audiovisuelles sur les effets et impacts du PIPARV-B.**

4. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales, résidantes au Burundi, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché. Le soumissionnaire devra avoir une adresse fixe, le numéro de contact et une adresse E-mail connus et vérifiables qui doivent être impérativement précisés dans son offre.

5. Ne peut pas participer à l'Appel à propositions tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des marchés publics du 29 janvier 2018.

6. La société de conseil sera choisie selon la méthode dite de sélection dans le cadre d'un budget déterminé "SCBD" et les procédures décrites dans le présent appel à propositions, conformément aux politiques exposées en détail dans la dernière version des Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets qui ont été établies par le FIDA et approuvées par le Conseil d'administration du Fonds, ainsi que dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA.

7. **Le budget déterminé pour ce marché est de soixante millions de francs burundais, hors la taxe sur la valeur ajoutée (60.000.000 BIF HTVA).**

8. Le délai prévu pour les services de réalisation de productions audiovisuelles sur les effets et impacts du PIPARV-B est de **soixante (60) jours calendriers dont 15 jours de repérage, 30 jours de tournage et 20 jours de traitement audiovisuel, comprenant le délai de transmission du draft des productions et le feedback du projet.** Ce délai de réalisation des services prend cours à partir de la date d'ordre de service de commencer la mission.

9. L'appel à propositions comprend les documents suivants :

 Section 1- Avis d'appel à propositions
 Section 2- Instructions à l'intention des sociétés de conseil
 Section 3 - Proposition technique- Formulaires types
 Section 4 - Proposition financières - Formulaires types
 Section 5 - Mandat
 Section 6 - Formulaires types de contrat
 Section 7- Formulaires

10. Les personnes morales désireuses de présenter une proposition devront se procurer le dossier d'appel à propositions moyennant le paiement d'un montant non remboursable, de cinquante mille Francs Burundi (50.000 BIF), dont la moitié (25.000 BIF) sera versée sur le sous- compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), et l'autre moitié (25.000 BIF) sur le compte n° CC12991 ouvert à la BRB au nom du PIPARV-B/RECETTES INTERNES.

11. La proposition que vous êtes invités à soumettre doit l'être au plus tard le 03/12/2026 à 10 heures [Bujumbura-Burundi], heure locale, à l'adresse renseignée ci-dessous.

12. Elle doit être valable pour une durée de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date de soumission susmentionnée. Durant cette période, la société de conseil est tenue de s'assurer que les membres du cadre organique dont il est fait mention dans la proposition demeurent disponibles.

13. Les propositions techniques seront ouvertes dans la salle des réunions situées au 4ème étage de l'Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi, le 03/12/2026 à 10 heures 30 minutes, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

14. Les propositions soumises par voie électroniques ne sont pas acceptées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Damase NTIRANYIBAGIRA

Le Coordonnateur du PIPARV-B

